

centre national de la musique

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, mardi 7 juillet 2020

Le Centre national de la musique présente ses rapports annuels sur la présence de la musique dans les paysages audiovisuel et radiophonique pour 2019 et annonce un élargissement et une refonte de l'observation pour les données 2020.

Créé par la loi du 30 octobre 2019, le Centre national de la musique (CNM) a pour mission de recueillir les données utiles à l'observation et à la régulation de la filière musicale et des variétés, tout en encourageant la promotion de la diversité des expressions culturelles. Dans ce cadre, **l'Observatoire de l'économie de la filière musicale** publie chaque année deux rapports sur la diversité de l'exposition de la musique, dans le domaine audiovisuel, d'une part, et à la radio, d'autre part.

Pour l'année 2019, ces rapports démontrent que **la musique est de moins en moins présente à la télévision**, même si l'augmentation de la diversité des genres et des artistes diffusés doit être soulignée. **A la radio, l'étude présente une diversité croissante**, avec les meilleurs résultats enregistrés depuis 2011, mais accompagnée d'un recul de l'audience globale.

La diversité musicale dans le paysage audiovisuel

L'année 2019 se caractérise par une **baisse de la présence de musique sur les chaînes numériques hertziennes comme sur celles du câble-satellite**, et ce sur toutes les tranches horaires. La diffusion de vidéomusiques, caractérisée par une plus grande diversité, progresse en nombre de clips diffusés et d'artistes (+5%). Sur le panel étudié, le répertoire francophone progresse, à 48% de l'ensemble des diffusions ; le format des nouveautés atteint son plus bas niveau (68%) et, pour la seconde année consécutive, le rap prédomine (22%). La diffusion de concerts et les interprétations en plateau sont en repli pour la seconde année consécutive et atteignent leur plus bas niveau : leur volumétrie horaire en 24h-24h, sous la barre des 2 000 heures (-16%), se contracte en première partie de soirée (-15%). Pour la première année, la musique classique, avec 36% de parts en diffusion, détrône le type pop / rock.

[Retrouvez l'intégralité du rapport sur le site internet du CNM](#)

La diversité musicale dans le paysage radiophonique

En hausse pour la quatrième année consécutive, la diversité en titres (120 425), en artistes (40 297), en diffusions (4,7 millions) et en nouveautés (46 655), mesurée sur le panel étudié de 42 stations, présente les **résultats les plus élevés depuis 2011**, comme pour l'exposition des titres francophones. Les « contacts musicaux », c'est-à-dire le nombre de diffusions pondéré par l'audience, sont en progression par rapport à 2018 (+3%), mais toujours en repli par rapport au niveau de 2011 (-3%). Si le pop/rock prédomine, à 26% de parts en diffusion, la *dance*, qui s'établit à 16%, recule tant par rapport à 2018 (-3 pts) que 2011 (-8 pts).

[Retrouvez l'intégralité du rapport sur le site internet du CNM](#)

Communiqué de presse – Centre national de la musique – mardi 7 juillet 2020 – Rapports 2019
sur la présence de la musique dans les paysages audiovisuel et radiophonique - Elargissement et
refonte de l'observation pour les données 2020.

En marge de la présentation de ces rapports, et dans l'objectif de promouvoir la diversité musicale, la création et la francophonie, le CNM annonce par ailleurs une **refonte et un élargissement de l'observation de l'exposition de la diversité musicale pour les données 2020**.

Dans le cadre de la mise en place du Centre national de la musique et de ses missions élargies à l'ensemble de la filière et des canaux de diffusion de la musique, les études sur la diversité conduites depuis plus de dix ans dans les médias dits « traditionnels » seront complétées pour y **intégrer les acteurs du numérique**, notamment à la lumière des débats suscités par le projet de loi audiovisuel.

Une concertation a été engagée au printemps 2020, avec les acteurs du paysage audiovisuel et radiophonique et les acteurs du numérique. Elle doit permettre aux organisations professionnelles représentant les artistes, producteurs, éditeurs, diffuseurs, organismes de gestion collective et services de l'Etat, de contribuer à élaborer de nouveaux outils d'observation pour appréhender la diversité en matière de diffusion musicale, sous tous ses aspects.

Ces travaux du CNM viennent compléter la concertation menée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur les quotas de diffusion de chansons d'expression française en radio, avec la volonté commune de veiller à leur complémentarité.

La refonte et l'élargissement du dispositif d'observation de l'exposition de la diversité musicale du CNM sera engagée à l'automne pour une mise en œuvre dès 2021.

Pour toute information :

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Service communication - presse

Corinne BRET

E : corinne.bret@cnv.fr

T : 06 11 48 06 81

Valérie SAMUEL

E : v.samuel@opus64.com

T : 06 08 77 33 62

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Linkedin](#)